

PROCES-VERBAL de la REUNION du COMITE de LIBERATION de
ROANNE, du 17 AOUT 1944

Etaient présents : M.L.N. - F.N. - P.C. - P.S. à E.C. - C.G.T.

La réunion a lieu sous la présidence du délégué M.L.N. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 5 Août. Celui-ci est adopté avec de légères modifications.

Question C.G.T.- Le délégué PROSPER expose le rapport qu'il a reçu de l'U.D., dont les conclusions l'accrédite au C.L.R. Comme suite à ce rapport, le délégué C.G.T. déclare qu'il a reçu ~~un~~ mandat de l'U.L. à la séance du 9 Août, pour la représenter au C.L.R., sous réserves que confirmation soit faite par les organismes confédérés.

Commission Insurrectionnelle.- Le délégué M.L.N. déclare qu'aucune réunion n'a été tenue depuis deux semaines. Il demande à ce que tous les délégués soient présents à celle du 19 Août, dont le lieu est choisi d'un commun accord.

Commission Politique et d'Epuración.- A la réunion du 10 Août, le travail s'est effectué de façon normale. Cette commission s'occupe en ce moment des services de la Mairie, de la Sous-Préfecture, des Finances.

Commission Transports et Ravitaillement.- A la réunion du 11 Août cette commission a organisé son travail et arrêté différentes mesures à prendre pour 6 jours de libération.

Les délégués P.S. - P.C. - F.N. ne se sont pas présentés. Recommandation est faite à ces organismes pour qu'ils ne soient pas absents.

Question Insurrectionnelle.- Le délégué F.N. déclare qu'il faut constituer d'urgence un E.M. des F.F.I. Il prévoit très prochainement une action militaire. Il veut une coordination de tous les efforts et demande une distribution équitables des armes. Il ajoute qu'un plan d'action doit être établi.

Le délégué M.L.N. est du même avis, ainsi que le délégué P.S. qui regrettent certains incidents.

Le délégué F.N. fait connaître certaines dissensions entre A.S. et F.T.P.

VOEU.- Le C.L.R. estime que les dissensions ne doivent pas se renouveler entre groupes de la Résistance, et sont unanimes pour souhaiter la constitution immédiate d'un E.M. des F.F.I. au sein du Comité Insurrectionnel. Il faut que les armes qui peuvent être détenues soient équitablement réparties entre tous les groupes de la Résistance.

A la suite, le délégué E.C. demande l'organisation d'un centre d'entraînement et de maniement d'armes.

Grève Générale.- Le délégué C.G.T. demande à l'U.L. le déclenchement de la grève au moment opportun. Les organisations du Comité de Libération devront appuyer ce mouvement.

L'accord entre les délégués est total sur ce point.

.....

Le délégué F.N. déclare qu'il faut déjà préparer l'opinion publique à l'éventualité d'une telle mesure.

Un tract sera édité par le Comité de Libération et diffusé dès que possible.

Permanence du C.L.R. au jour "J". - A l'unanimité, un local est choisi, dans lequel devront se rendre les délégués du C.L.R. lors du déclenchement des opérations insurrectionnelles.

Elargissement du C.L.R. - Des instructions seront demandées aux différentes organisations par les délégués du C.L.R. Le délégué F.N. précise que certaines organisations ont demandé à faire partie du Comité élargi.

Le délégué M.L.N. demande à ce qu'on n'accepte dans le C.L.R. élargi que des organisations véritablement existantes. Il revendique pour le M.L.N., qui représente trois mouvements de la Résistance: Franc-Tireur, Combat et Libération, trois délégués au Comité élargi.

Instructions verbales du Commissaire de la République. - Le délégué M.L.N. donne connaissance des instructions orales du Commissaire de la République, concernant les municipalités et l'épuration, au sujet de l'ordonnance d'Alger du 21 Avril.

Fait à ROANNE, le 19 Août 1944.
